



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 2 août 2019

Les agriculteurs du Bas-Rhin sont autorisés à faucher leurs jachères afin de compenser le manque de fourrage lié à la sécheresse

Tenant compte de la situation de sécheresse, Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé le 29 juillet dernier l'élargissement de la liste des départements autorisés à déroger à l'interdiction de valorisation des jachères. **Le Bas-Rhin fait partie des 27 nouveaux départements bénéficiant de cette dérogation.**

Le 23 juillet dernier, à l'invitation de la chambre d'agriculture, de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin, Jean-Luc Marx, préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin, s'est rendu sur le terrain pour constater l'état délicat de parcelles de jachère et de maïs. Une réunion avec les représentants du monde agricole de la région Grand Est a également été organisée à Épernay le 24 juillet dernier.

Particulièrement attentif à la situation, Jean-Luc Marx est intervenu auprès du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation pour relayer les préoccupations du monde agricole local et solliciter la dérogation au principe de non-utilisation des jachères.

La valorisation des jachères pour assurer l'alimentation des troupeaux

Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), les jachères peuvent être comptabilisées au titre des obligations environnementales liées au « verdissement ». En effet, pour bénéficier de la totalité de leurs aides, les agriculteurs doivent maintenir ou établir des surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur l'équivalent d'au moins 5 % de leur surface en terres arables. Ces surfaces d'intérêt écologique peuvent être de nature diverse : haie, bosquets, mares, cultures dérobées, plantes fixant l'azote, jachères, etc.

Suite à la dérogation obtenue, les jachères fauchées ou pâturées en 2019 conserveront donc leur caractère de surface d'intérêt écologique malgré leur valorisation agricole.

Les ressources fourragères ainsi récoltées permettront d'assurer l'alimentation des troupeaux, **rendue difficile par la sécheresse de cet été 2019 et alors même que les récoltes fourragères avaient déjà été faibles en 2018.**

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

Afin de préserver le petit gibier fréquemment présent sur ces parcelles, les services de l'État recommandent aux agriculteurs d'effaroucher avant la fauche ou de commencer le fauchage par le centre de la parcelle.

Jean-Luc Marx salue la solidarité entre céréaliers et éleveurs pour optimiser les récoltes et organiser les flux, avec l'appui des organisations professionnelles. D'après les déclarations PAC 2019, ce sont **près de 2 400 hectares de jachères qui pourraient être mobilisés par 1 555 agriculteurs bas-rhinois éleveurs et non-éleveurs.**

Dossier suivi par

Direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin

Contact presse

Aurélie Contrecivile

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est